

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 18 décembre 2023

Délibération N° 18/12/2023 09

**CONVENTION AVEC L'OFFICE DES SPORTS D'ARRAS
POUR LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DE PROMOTION
D'ACTIVITES SPORTIVES POUR TOUS PUBLICS**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 12 décembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Nicolas KUSMIEREK, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Béatrice WOZNIAK qui a donné procuration à M. Fabrice CAPRON
Mme Lise-Marie MARTEL qui a donné procuration à Mme Nathalie CARTIGNY
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Alain STEUX qui a donné procuration à M. Jean-Christophe CAMBIER
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Aurélie LITTAYE
M. Jean-Fabrice PINGUIN qui a donné procuration à Mme Angélique DELMEIREN
Mme Maggy JANSOONE qui a donné procuration à M. Christophe LOURME

Était absent :

M. Serge BRUNEAU

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« La ville de Saint-Laurent-Blangy, labellisée « Terres de Jeux » souhaite se saisir de l'opportunité de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour faire découvrir, sensibiliser et promouvoir auprès de sa population, la pratique sportive pour tous publics.

Elle souhaite s'appuyer pour ce faire sur l'Office des Sports d'Arras, en tant qu'opérateur, pour atteindre cet objectif, dont l'une de ses missions principales est de contribuer à l'animation sportive locale, c'est-à-dire proposer aux habitants des actions et dispositifs visant à réaliser des initiations, des démonstrations, des ateliers de pratique sportive.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'Office des Sports d'Arras
- De renouveler l'adhésion de la commune jusqu'au 31 décembre 2024
- D'approuver le versement d'une subvention 4 500 euros.»

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 19 décembre 2023
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**

